

les éléments, les différentes possibilités et leurs répercussions. Les perspectives semblent favorables compte tenu de toute l'activité déployée, en coopération avec les provinces et parallèlement à elles, par les autorités fédérales dans le domaine des études relatives au contrôle de l'environnement. Il va de soi que ces activités portent également sur le degré de pollution et sur les effets de celle-ci sur le bien-être de l'ensemble de la population.

Permettez-moi maintenant d'évoquer brièvement les divers types de pollution de notre environnement et de vous exposer l'action du gouvernement à leur endroit. Cette action vise indirectement à déterminer le degré de tolérance en deçà duquel la santé physique et mentale de l'être humain n'est pas gravement affectée et, en même temps, à créer le genre de milieu qui soit bénéfique à la santé physique aussi bien que mentale. Les députés savent que le gouvernement est activement engagé—et continuera de l'être—dans la recherche sur la pollution de l'air. Le gouvernement élabore à l'heure actuelle une mesure législative visant la protection contre la pollution de l'air, mesure que le Parlement sera appelé à examiner au cours de la présente session. Au fait, mon ministre doit justement consulter les autorités provinciales à ce sujet la semaine prochaine. Des entretiens ont déjà eu lieu avec les provinces au sujet de la pollution de l'air et il y en aura d'autres. Nos experts techniciens travaillent en ce moment aux prescriptions visant le contrôle de la pollution atmosphérique. Une des principales préoccupations de mon ministre concerne justement la pollution des milieux inhalés. Le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que d'autres organismes de l'État effectuent des recherches sur la pollution du sol, c'est-à-dire, la contamination du sol par les résidus des pesticides et ainsi de suite.

Le gouvernement aussi fait beaucoup dans la lutte contre la pollution des eaux. On est à établir des normes nationales qui porteront expressément sur les polluants que contiennent les effluents de toutes les industries. Elles seront intégrées à la loi modifiant la loi des pêcheries adoptée par le Parlement à la dernière session. Ces normes nationales rigoureuses, auxquelles toutes les industries, les usines actuelles comme les nouvelles, devront se conformer, nous donneront un milieu plus propre et plus sain.

En vertu de la loi sur les ressources en eau du Canada, on pourrait, après entente avec la province compétente, désigner une région comme zone de gestion qualitative des eaux. Ceux qui pollueraient les eaux de cette zone désignée seraient alors passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à \$5,000 pour chaque infraction. Pour chaque jour pendant lequel cette pollution se continuerait, les responsables seraient considérés comme coupables d'une nouvelle infraction. En vertu de ces dispositions, aucune industrie, nouvelle ou ancienne, ne pourrait se permettre de se passer des dispositifs antipollution plus perfectionnés que la technique moderne puisse offrir.

Le problème de la pollution par le bruit, dont le député parle aussi dans sa motion, et de son incidence sur la santé physique et mentale des êtres humains ainsi que sur d'autres espèces, retient l'attention un peu plus chaque jour. Le ministère fédéral des Transports a beaucoup à faire dans l'application des règlements en matière de contrôle du bruit pour ce qui est des transports commerciaux, par exemple, les règlements sur la réduction

du bruit aux aéroports commerciaux. Bien des municipalités, des grandes et des petites villes de nos provinces ont des règlements stricts relativement à la pollution excessive par le bruit. En outre, des recherches se poursuivent pour déterminer le nombre de décibels que le tympan humain peut subir sans dommage.

Dans la lutte déclarée contre la pollution pour préserver et améliorer la qualité de notre environnement, il nous faut nettement identifier les divers polluants afin de pouvoir mettre au point des techniques permettant de les neutraliser. J'aimerais encore une fois me reporter au rapport du Conseil des sciences du Canada de 1970. La conclusion inspirait une certaine urgence. Elle dit ceci:

On devrait accorder la toute priorité à la formation d'un Conseil canadien du milieu ambiant. Cette création prouverait que les cercles dirigeants sont sensibles à l'inquiétude croissante du public. Elle assurerait l'évaluation rapide des problèmes affectant le milieu avant qu'ils ne constituent une calamité nationale.

En conclusion, j'aimerais rappeler à tous les députés ici présents que le gouvernement est conscient et se préoccupe de la nécessité d'assurer le meilleur environnement possible à tous les Canadiens. Je sais que mon ministre croit que le façonnement de notre milieu sera le plus grand défi que nous devrons relever dans les années 70. Je suis certain que tous les députés partagent sa préoccupation.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi parler brièvement de l'intéressante motion que l'honorable député de Malpèque (M. MacLean) a présentée à la Chambre. Je peux dire tout d'abord que j'appuie l'établissement d'un Institut d'études du milieu humain. A mon avis, il est indispensable à notre époque, en vue de lutter contre le problème général de la pollution auquel font face non seulement notre pays, mais les pays du monde entier. J'appuie sans réserve le principe dont s'inspire cette motion.

• (4.40 p.m.)

Il me paraît aujourd'hui urgent de poursuivre des recherches appropriées sur les effets de la pollution de l'environnement sur la santé et le bien-être de l'espèce humaine. Les études pertinentes proposées dans la motion ont un caractère préventif. Elles auraient une valeur énorme dans le traitement des personnes malades par suite des inconforts inévitables du milieu, ainsi que dans l'établissement de normes généralisées qui éviteraient à nos citoyens d'être menacés dans leur santé par des conditions écologiques inéluctables.

Jusqu'ici, les problèmes du milieu sont d'abord attribuables au fait qu'on a presque totalement négligé ce genre de pollution dans l'organisation et l'exploitation de nos ressources, ainsi que dans l'expansion industrielle, qu'on a laissé surgir sans lui imposer de contrôles suffisants. Aujourd'hui, malgré l'urgence des problèmes de la pollution dans le milieu terrestre, nous constatons encore que la plupart des pays, y compris le nôtre, ne tiennent pas compte d'un grand nombre des problèmes essentiels de la pollution.

Hier encore, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a déposé un rapport ayant trait à la grave pollution des lacs Érié et Ontario. Nous constatons que les problèmes sont causés par une négligence vieille de 60 à 70 ans à l'égard de la pollution, en dépit de règlements qui figurent dans nos lois et nos traités, puisque ces